

# BTS Analyses de Biologie Médicale (BTS ABM)

## Objectifs

Les techniciens de laboratoire médical (TLM) sont les professionnels qui réalisent les analyses sur les prélèvements biologiques (sang notamment) issus des patients, en laboratoire de ville et à l'hôpital. Les techniciens peuvent aussi effectuer les prélèvements sanguins (prise de sang) sur les patients, notamment dans les laboratoires de proximité.

Les techniciens pilotent les automates, des machines sophistiquées qui réalisent une grande partie des analyses de routine ; ils participent à la mise au point des techniques innovantes et de pointe, et ils gèrent au quotidien la démarche qualité de leurs analyses.

## Entreprises d'accueil

- Laboratoire d'Analyses de Biologie Médicale en secteur privé ou en secteur public.
- Laboratoire d'anatomocytopathologie.
- Laboratoire de Procréation Médicalement Assistée.
- Etablissement Français du Sang.
- Industrie qui fournit les laboratoires médicaux.
- Laboratoire vétérinaire.
- Laboratoire universitaire de recherche.

## Prérequis

- **Âge** : jusqu'à 29 ans révolus.
- **Niveau d'entrée** : être titulaire d'un baccalauréat : STL, ST2S (BPH, mathématiques, sciences-physiques), S.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

## Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

\* *Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.*

## Formation par apprentissage

Code diplôme	Code RNCP
32033109	5298

## Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 5 (cadre européen des certifications), équivalent à un Bac+2.

## Durée de la formation

1 024 heures (sur 2 ans).  
Démarrage en septembre.

## Durée du contrat

2 ans, modulable en fonction du positionnement\* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

## Rythme de l'alternance

En moyenne :  
3 jours en UFA, 2 jours en entreprise.  
*Le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité fortes en entreprise.*  
Le calendrier d'alternance est remis lors de l'inscription.

## Coordonnées de l'UFA



## Lycée S<sup>t</sup> Joseph-La Salle Thonon

Centre de Formation du Thermalisme et de la Biologie  
16 avenue d'Évian - CS 80074  
74202 THONON-LES-BAINS Cedex  
04 50 71 34 43  
secretariat@stjthonon.org  
www.stjthonon.org

## Contenu de formation

	Matières
Matières générales	Anglais
	Français
	Mathématiques
	Sciences Physiques et Chimiques
Matières professionnelles	Biochimie - Physiologie
	Microbiologie (Bactériologie, Mycologie, Virologie, parasitologie)
	Hématologie et Anatomopathologie
	Immunologie
	Connaissance du milieu professionnel
	Préparation au Certificat de Capacité en Prélèvement Sanguin

### Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant :

- les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- une organisation coopérative des apprentissages
- une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

## Évaluations certificatives / Sessions d'examen \*

Epreuves	Coefficient	Type	Forme
<b>U1 : Anglais</b>	2	CCF	Oral
<b>U2 : Mathématiques</b>	1	Ponctuel	Ecrit
<b>U3 : Sciences physiques et chimiques</b>	2	Ponctuel	Ecrit
<b>U4 : Base scientifique et technologique de la biologie médicale</b>			
• Biochimie - Physiologie	2	Ponctuel	Ecrit
• Microbiologie	2	Ponctuel	Ecrit
• Hémato-Anatomo-Immunologie	2	Ponctuel	Ecrit
<b>U5 : Analyses de biologie médicale</b>			
• Biochimie – Physiologie TP	2	CCF	Pratique
• Microbiologie TP	3,5	CCF	Pratique
• Hémato-Anatomo-Immunologie TP	1,5	CCF	Pratique
<b>U6 : Partie en entreprise</b>	3	Ponctuel	Ecrit et Oral

\* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

Validation partielle possible, bénéfice sur 5 années.

## Références : Taux moyens du CFA régional

	2021	2020	2019
<b>Taux de réussite globaux</b>	<b>85%</b>	<b>90%</b>	<b>87,06%</b>
• Niveau 3 (CAP / CAPA / MC / TP/ DE...)	89,72%	92%	96,69%
• Niveau 4 (Bac Pro / Bac Pro A / BP...)	89,13%	95%	91,89%
• Niveau 5 (BTS / BTSA / titre Bac+2...)	89,97%	88%	82,24%
• Niveau 6 (Formations Bac+3)	85,23%	80%	60%
• Niveau 7 (Formations Bac+4/+5)	70,27%	75%	-
<b>Insertion professionnelle</b> (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	<b>44%</b>	<b>44%</b>	<b>70%</b>
<b>Taux de poursuite d'étude</b>	<b>50%</b>	<b>44%</b>	<b>18%</b>
<b>Satisfaction globale Apprenti(e)</b> (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA)	<b>83%</b>	<b>86%</b>	<b>87%</b>

## Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quiz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)

- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)

- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

## Après la formation

### Suites de parcours possibles / Passerelles :

- Licence générale de biologie.
- Licence pro (qualité, hygiène, management, virologie, culture cellulaire, maintenance).
- ATS bio – classe préparatoire préparant à des concours d'écoles d'ingénieur.
- Ecoles d'ingénieurs recrutant des BTS, sur dossier ou sur concours.

### Débouchés professionnels :

La plupart des diplômés qui se dirigent vers le milieu professionnel travaillent en laboratoire médical, soit en secteur privé (laboratoire de proximité, en ville ; laboratoire de clinique) soit en secteur public (hôpitaux). Certains des diplômés peuvent aussi travailler dans l'industrie qui fournit les laboratoires médicaux : techniciens de recherche et de mise au point, technicien de contrôle qualité des réactifs et matériels, technico-commercial, technicien d'assistance SAV, etc. Une petite partie des diplômés peut éventuellement exercer encore en laboratoire vétérinaire, ou en laboratoire de recherche.

## Modalités financières

### Aucun frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût annuel moyen préconisé par France Compétences : 9 120 €.

Pour les employeurs publics d'Etat et hospitaliers, la formation est également prise en charge par ces derniers en totalité.

Pour les employeurs publics territoriaux, la formation est prise en charge à 100% par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

## Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 <sup>ère</sup> année	27%	43%	53%*	100 %*
2 <sup>ème</sup> année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 <sup>ème</sup> année	55%	67%	78 %*	100 %*

\* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

### Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
  - Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1<sup>ère</sup> année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2<sup>e</sup> année d'exécution du contrat.
  - Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
    - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
    - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
    - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.
- À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

## Aides financières de l'apprenti

- Aide pour l'acquisition du **1<sup>er</sup> équipement** (selon OPCO).
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

## Délais d'inscription

**Les inscriptions sont ouvertes à compter de mai 2022.**

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement\* à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

## Publics accueillis

Formation proposée en mixité des publics apprentis et scolaires.

## Accès par transport

- Parking gratuit à proximité / places de parking gratuites aux alentours.
- Parc à vélo.
- Ligne de bus à proximité (arrêt St Joseph devant le lycée et gare routière à 500m).
- Transports scolaires (arrêt St Joseph devant le lycée).
- Gare TGV Ter à proximité (Thonon les Bains à 600m).

\* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

## Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui totale.

## Les + de la formation

### • Engagements et partenariats

Cet établissement fait partie du réseaux La Salle France. L'Etablissement est labélisé Campus La Salle

### • Restauration

- Self sur place
- Salle repas équipée d'un réfrigérateur et micro-ondes
- Commerces alimentaires et de restauration à proximité

### • Hébergement

- L'établissement possède une résidence étudiante
- Liste de logements chez l'habitant transmis par l'UFA

## Matériel / Équipement

- Laboratoires neufs de classe II à 16 étudiants maximum.
- Tout le matériel pour l'Analyses de Biologie Médicale est présent et fonctionnel (Microscope, Microscope opératoires, HPLC, CGP, PRC, compte globules, Automate de coagulation, identification bactérienne, PSM II...)
- Nous répondons aux normes de la biologie médicale avec un plateau technique accessible et réservé aux élèves et étudiants qui sont inscrits dans les sections de biotechnologies.
- Toutes les salles sont équipées de vidéoprojecteur facilitant ainsi les séquences de formation par les formateurs.
- Une salle multimédia en libre accès permet au stagiaire de réaliser des exercices en groupe ou individuellement selon les demandes des enseignants.

## Coordonnées de l'UFA



### Lycée S<sup>t</sup> Joseph-La Salle Thonon

Centre de Formation du Thermalisme  
et de la Biologie  
16 avenue d'Evian - CS 80074  
74202 THONON-LES-BAINS Cedex  
04 50 71 34 43  
secretariat@stjonthonon.org  
www.stjonthonon.org

### CFA de rattachement :



(siège régional)  
4 rue de l'Oratoire  
69300 CALUIRE ET CUIRE  
cfa@akteap.cneap.fr  
[www.cfa-creap.com](http://www.cfa-creap.com)

Association loi 1901  
Numéro UAI : 0693764S  
N°SIRET : 50304921500026